Image not found or type unknown

Paiement jour férié et heures sup

Par **zabou7673**, le **12/05/2013** à **17:42**

Bonjour,
Je suis en intérim dans une industrie alimentaire depuis le 20 février 2013 avec une coupure du 04 mars au 11 mars inclus (fermeture de l'entreprise pour congé annuel), mon lundi de pâques (01 avril) m'a bien été payé mais sur 7h alors que je travaille 8h par jour du lundi au vendredi. Dois-je réclamer à l'agence intérim mon heure manquante? De plus la même semaine de ce lundi de pâques j'ai travaillé le samedi (6h d'heures supplémentaires), comment dois-je compter les heures supplémentaires, dois-je déduire le lundi férié où rentre-t-il dans ce cumul?
Merci d'avance pour vos réponses
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés